

Commentaires reçus

Dérogation mineure - 4705, rue du Vert

Commentaire 1

2021-12-11 à 12:46

Joanne Tétrault

Je m'oppose à cette dérogation mineure laquelle, menace l'harmonie architecturale du secteur et de plus, risque de causer un préjudice majeur au développement de la zone 9010-H12. Le Domaine sur le Vert s'inspire du style Nouvelle-Angleterre (Shingle), tant du point de vu de l'architecture que de l'environnement paysager. Ces résidences possèdent généralement de beaux aménagements verts et non pas des grands stationnements sur presque toute la devanture. Accepter deux cases de stationnement dans cette zone, où le règlement municipal stipule une seule case par logement, c'est permettre les grands stationnements pour les futures constructions immobilières, au détriment d'espaces verts. Je refuse de prendre le risque d'amputé le secteur de plus d'espaces verts qu'il était prévu initialement. Comme la très grande majorité des résidents du secteur, je demande à la Ville de faire respecter le PIIA initial ainsi que le règlement d'une case de stationnement par logement. Joanne Tétrault

Commentaire 2

2021-12-11 à 12:40

Daniel Bourgault

Je m'oppose vivement à cette dérogation mineure laquelle, menace l'harmonie architecturale du secteur et de plus, risque de causer un préjudice majeur au développement de la zone 9010-H12. Le Domaine sur le Vert s'inspire grandement du style Nouvelle-Angleterre (Shingle), tant du point de vu de l'architecture que de l'environnement paysager. Ces résidences possèdent généralement de beaux aménagements verts et non pas des grands stationnements sur presque toute la devanture. Accepter deux cases de stationnement dans cette zone, où le règlement municipal stipule une seule case par logement, c'est permettre les grands stationnements pour les futures constructions immobilières, au détriment d'espaces verts. Je refuse de prendre le risque d'amputé le secteur de plus d'espaces verts qu'il était prévu initialement. Comme la très grande majorité des résidents du secteur, je demande à la Ville de faire respecter le PIIA initial ainsi que le règlement d'une case de stationnement par logement. Daniel Bourgault 15825 avenue de l'Albatros Saint-Hyacinthe, Qc J2T 0A7